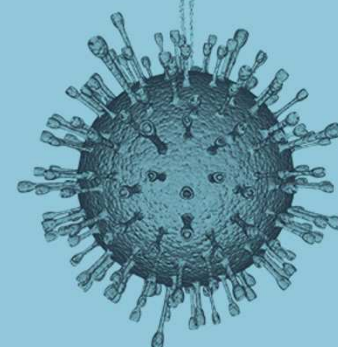


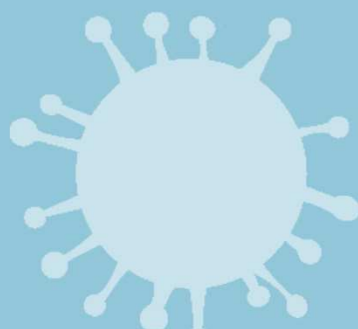


Dossier de presse

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

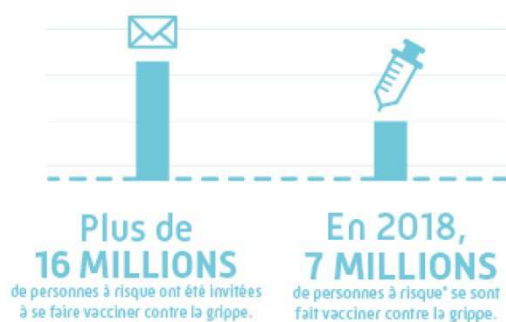
"C'est la saison de la grippe. Vaccinons-nous."

Mardi 30 octobre 2018



Chiffres clés

VACCINATION



CONSULTATIONS



HOSPITALISATIONS

Près de **10 000** personnes ont été hospitalisées à cause de la grippe.

80% des cas admis en réanimation étaient des personnes à risque*.



* Personnes âgées de 65 ans et plus, personnes atteintes d'une maladie chronique, femmes enceintes, soignants, contacts proches.

PROPAGATION

En 2018, l'épidémie grippale a duré **16 SEMAINES***.

En 4 semaines, elle s'est étendue de l'Île de France à l'ensemble des régions métropolitaines..

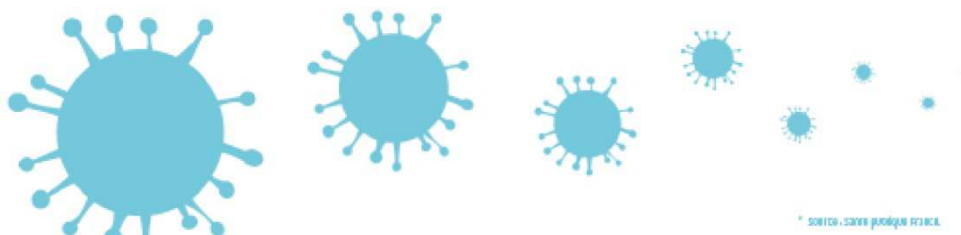


* Source : Santé publique France.

MORTALITÉ

EN 2018,

13 000 décès attribuables à la grippe ont été estimés*.



* Source : Santé publique France.

Sommaire

Communiqué de presse :

La Vaccination : un geste largement compris et reconnu.....4

**1. Une couverture vaccinale de la grippe au cours de l'hiver 2017-2018 qui reste
insuffisante6**

Focus sur la vaccination antigrippale en Occitanie

2. Bilan de l'épidémie grippale 2017-20189

a) Retour sur les souches virales en circulation

b) Données épidémiologiques en France et dans la région Occitanie

**3. De grandes campagnes d'information reconduites depuis 2013 pour lutter contre
les préjugés11**

a) La gravité de la grippe au cœur de 4 années de campagnes

b) Depuis 2017, faire du vaccin le premier geste de protection à l'approche de l'hiver
pour les personnes fragiles

**4. La campagne d'information 2018 : une visibilité accrue pour toucher le plus
grand nombre13**

a) Les professionnels de santé informés en amont de la campagne de communication
grand public

b) Le flyer pour les assurés rappelle l'importance de la vaccination antigrippale

c) Un spot diffusé sur des chaînes télévisées à large audience

d) Un relai sur Internet et les réseaux sociaux

e) Des annonces presse et un spot radio pour optimiser la visibilité de la campagne

5. Les nouveautés de la campagne de vaccination 2018-201915

6. Les points-clés à retenir16

**7. Les vaccins et le rôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des
produits de santé (ANSM).....17**

a) Composition du vaccin 2018-2019

b) Liste des vaccins grippaux pris en charge dans le cadre de la campagne

A PROPOS18

#grippe #vaccination #Occitanie#cnam

97% des habitants de la région Occitanie savent que la grippe est une maladie qui peut être mortelle

La très grande majorité des Occitan(e)s (68 %) savent aujourd'hui que le vaccin antigrippal constitue le premier geste de protection contre le virus de la grippe. C'est ce que montre une récente enquête BVA pour l'Assurance Maladie conduite en septembre 2018⁽¹⁾.

Si ces résultats sont encourageants, car ils témoignent d'une progression des connaissances sur la gravité de la grippe, la mobilisation en faveur de la vaccination antigrippale doit continuer. En effet, l'an dernier, au sein de la population ciblée par les recommandations, car la plus à risque de complication graves, moins d'un habitant sur deux en Occitanie (45.4%) s'est fait vacciner. C'est en dessous de la moyenne nationale (45,6%)¹ et du taux de couverture vaccinale recommandé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui est de 75 %.

Il est donc important de créer un « réflexe vaccinal » à l'approche de l'hiver, en particulier chez les personnes nouvellement invitées à se faire vacciner et celles n'ayant jamais franchi le cap les années précédentes. La couverture vaccinale de ces personnes dites « primo-vaccinantes » demeure en effet faible, de l'ordre de 10 % l'an dernier en France.

Un parcours vaccinal simplifié

Pour encourager et faciliter l'adoption de cette habitude, le parcours vaccinal a été simplifié. Ainsi, depuis le début de la campagne de vaccination lancée le 6 octobre dernier, **toutes les personnes majeures pour qui la vaccination antigrippale est recommandée** (personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques tels qu'un diabète, une insuffisance cardiaque ou respiratoire, ainsi que les femmes enceintes, les personnes obèses, etc.) **peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance Maladie.**

Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : infirmier, médecin, sage-femme. Dans la région Occitanie, des pharmaciens volontaires peuvent aussi vacciner.

Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Tous mobilisés en faveur de la vaccination contre la grippe

Inciter les personnes fragiles à se faire vacciner est également la mission des professionnels de santé. Ils doivent adopter une conduite exemplaire en se faisant eux-mêmes vacciner afin de ne pas contribuer involontairement à la propagation de l'infection.

A ce titre, il convient de saluer l'engagement cette année des sept ordres nationaux de professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues) qui **s'engagent conjointement par la signature d'une charte de promotion de la vaccination des professionnels de santé.**

⁽¹⁾ Enquête sur la grippe saisonnière et la vaccination réalisée par BVA pour la Cnam auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus, en septembre 2018.

Une campagne d'information qui joue la carte de la saisonnalité

Décalé cette année de trois semaines par rapport au lancement de la campagne de vaccination, le dispositif d'information est déployé depuis le vendredi 26 octobre, à la veille du passage à l'heure d'hiver. En se rapprochant de la saison hivernale, la campagne est pleinement positionnée pour jouer son rôle d'alerte.

A l'instar de l'an passé, elle vise à présenter la vaccination contre la grippe, premier geste de protection pour les personnes fragiles, comme une habitude à prendre et un réflexe à adopter chaque année à l'entrée dans l'hiver.

Visible sur un large éventail de médias, elle se décline au travers d'un spot télévisé, d'annonces et d'un spot radio dans la presse locorégionale et d'une vidéo pédagogique diffusée dans les accueils des caisses de la région.



#hiversansgrippe

Préambule

La grippe est une infection respiratoire qui peut entraîner chez les personnes à risque des complications graves, telles qu'une pneumonie ou l'aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.). La campagne de vaccination antigrippale a pour objectif de protéger des populations au sein desquelles la grippe représente un risque pour leur santé.

Le vaccin antigrippal est recommandé, par la Haute Autorité de Santé (HAS), pour toutes les personnes de 65 ans et plus et pour des **catégories de personnes considérées comme fragiles**. C'est le cas des **patients souffrant de certaines pathologies chroniques** (affections respiratoires, cardiovasculaires, diabète, etc.), des **femmes enceintes pour qu'elles se protègent elles-mêmes et pour protéger leurs nourrissons**, et des **personnes en situation d'obésité morbide ainsi que l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque graves**. La liste complète est disponible dans [le calendrier des vaccinations de 2018](#).

La campagne de vaccination a débuté le 6 octobre 2018 et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2019.

1. Une couverture vaccinale de la grippe au cours de l'hiver 2017-2018 qui reste insuffisante

La couverture vaccinale des personnes à risque, sujets de tous âges atteints de certaines pathologies chroniques et personnes âgées de 65 ans et plus, est estimée par l'Agence nationale de santé publique depuis la saison 2017-18, à partir des données de l'Assurance Maladie et pour la quasi-totalité des régimes d'assurance maladie.

La couverture vaccinale est estimée à 45,6%, stable par rapport à la saison 2016-2017 (45,7%). Elle est estimée à 49,7% chez les 65 ans et plus et à 28,9% chez les personnes à risque de moins de 65 ans.

D'après le rapport de l'Enquête nationale périnatale menée en 2016, seulement 7 % des femmes enceintes étaient vaccinées contre la grippe saisonnière, alors qu'elles appartiennent à un groupe à risque élevé de complications et qu'elles étaient toutes enceintes pendant la période vaccinale.

Développer la vaccination anti-grippale en Occitanie

Sur les 17 régions françaises, l'Occitanie se place à la 9^{ème} place avec un taux 45,4% de vaccination contre la grippe saisonnière (Chiffres CNAMTS 2017).

Lors de l'édition 2017, plus de 1,5 million de personnes (1 560 238) devaient se faire vacciner, soit une augmentation de plus de 1,9% par rapport à 2016.

La région Occitanie suit la même tendance nationale. En 2017, parmi l'ensemble des assurés invités, **45,4%** se sont fait vacciner, soit **une diminution de 0,2 point en comparaison avec 2016**.



Figure1 - Evolution du nombre de personnes à vacciner en Occitanie

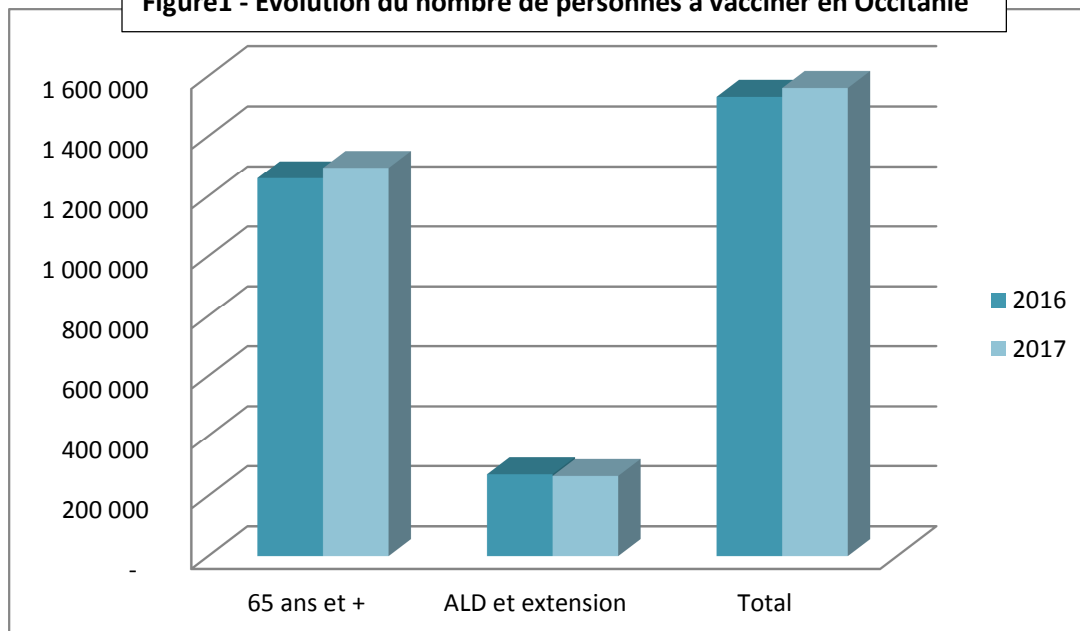


Figure 2 - Répartition par catégorie de personnes invitées en Occitanie pour la campagne 2017-2018

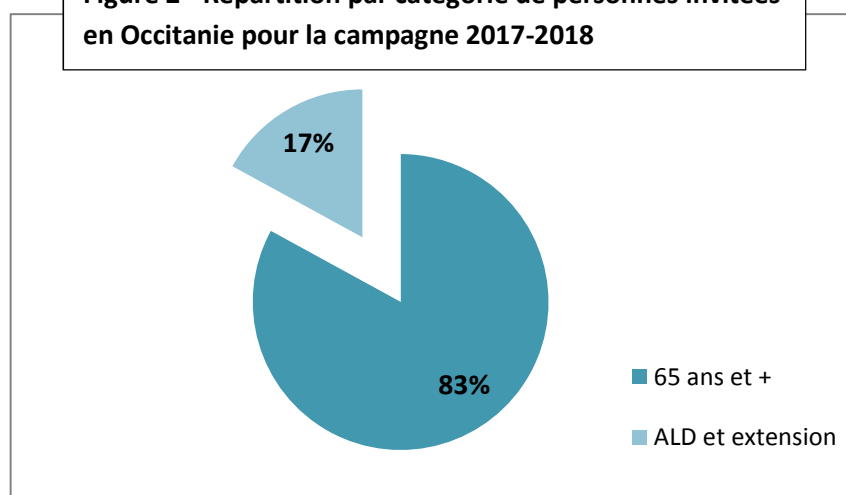
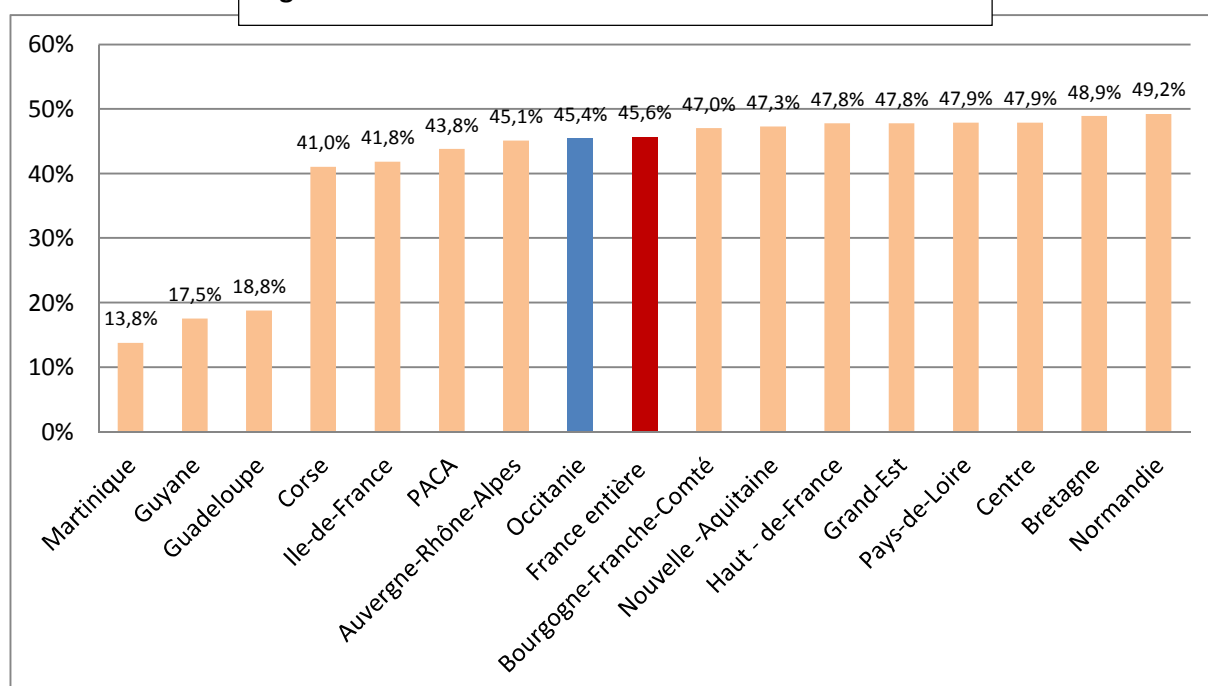
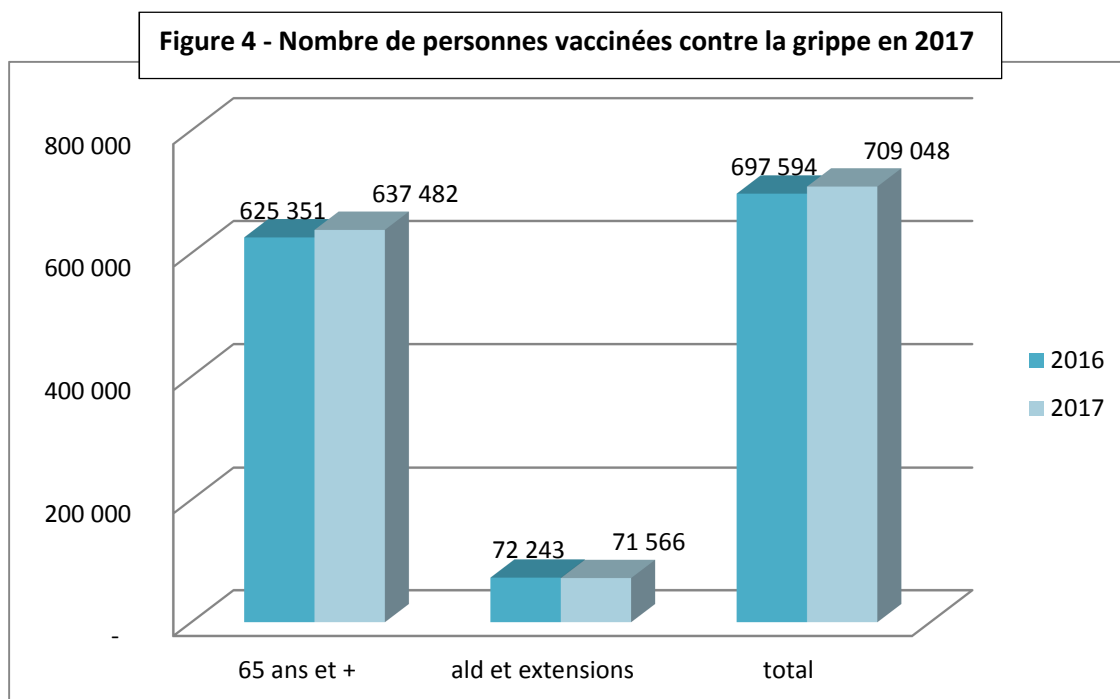


Figure 3 - Taux de couverture vaccinale en France en 2017



Les taux de couverture vaccinale en Occitanie sont proches de la moyenne nationale. Ainsi, dans la région, la couverture vaccinale contre la grippe était de 45,4% dans le groupe des personnes ciblées par la vaccination (personnes de 65 ans et plus, personnes de tout âge en ALD ciblées par la vaccination ainsi que personnes souffrant d'asthme/BPCO). Plus spécifiquement, près de la moitié (49,2%) des personnes âgées de 65 ans et plus étaient vaccinées contre la grippe. Mais, on constate une légère baisse du taux de vaccination généralisée de toutes les catégories de personnes invitées.



2. Bilan de l'épidémie grippale 2017-2018

a) Retour sur les souches virales en circulation

Cette saison a été marquée par la co-circulation des virus grippaux A(H1N1)pdm09, B de lignage Yamagata et, dans une moindre mesure, A(H3N2). La dynamique de la circulation des virus A(H1N1)pdm09 et B/Yamagata a varié au cours de l'épidémie : le virus A(H1N1)pdm09 a prédominé en décembre 2017 et janvier 2018, puis à partir de fin janvier, le virus B/Yamagata est devenu majoritaire.

b) Données épidémiologiques

L'épidémie de grippe 2017-2018 a débuté début décembre 2017 en France métropolitaine, a atteint son pic au cours de la dernière semaine de décembre 2017 et s'est terminée en mars 2018. Elle a duré 16 semaines. Elle a été d'une ampleur modérée en médecine ambulatoire (2,4 millions de consultations pour syndrome grippal), mais elle a eu un fort impact en milieu hospitalier, avec un nombre élevé d'hospitalisations après recours aux urgences pour syndrome grippal (plus de 9 700 cas) et plus de 2 900 cas graves de grippe admis en réanimation. La mortalité attribuable à la grippe est estimée à 13 000 décès.

Comment s'organise la surveillance de la grippe en France ?

Santé publique France coordonne la surveillance de la grippe en France. L'agence analyse chaque semaine, tant au niveau national que régional, les données issues de son réseau de partenaires qui comprend en métropole des médecins généralistes libéraux (notamment Réseaux Sentinelles ; SOS médecins), des urgentistes (SFMU – Société française de médecine d'urgence et Fedoru), des réanimateurs (avec l'appui de la SFAR – Société française d'anesthésie et de réanimation ; SRLF – Société de réanimation de langue française ; GFRUP – groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatriques), des équipes de recherche (UPMC – Université Pierre et Marie-Curie et Inserm), des laboratoires hospitaliers coordonnés par le CNR des virus respiratoires (Institut Pasteur de Paris, Institut Pasteur de Guyane et Hospices Civils de Lyon) et des Agences régionales de santé.

L'agence publie ses données, du mois d'octobre au mois d'avril, dans un bulletin hebdomadaire⁽¹⁾ téléchargeable sur son site Internet. Une analyse régionale de l'activité grippale est par ailleurs détaillée dans les bulletins régionaux également disponibles sur le site de Santé publique France.

¹ <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Grippe/Grippe-generalites/Donnees-de-surveillance>

... Bilan de l'épidémie de grippe de l'hiver dernier en Occitanie



L'épidémie de grippe 2017-2018 a été précoce et longue l'hiver dernier. En Occitanie, elle a duré 13 semaines, de mi-décembre à mi-mars

Un nombre important de recours aux urgences et d'hospitalisations a été observé, notamment en réanimation. La grippe a touché toutes les classes d'âge, mais comparativement aux années précédentes, elle a touché particulièrement les adultes (15-64 ans) et également les enfants.

Comme chaque année, cette période hivernale a été marquée par une surmortalité en partie due aux complications de maladies aggravées par la grippe : toutes causes confondues, cette surmortalité hivernale est estimée 2250 décès l'hiver dernier en Occitanie, selon l'Agence nationale de santé publique.

Bilan de la surveillance pour la saison 2017-2018		
	Occitanie	Franco
Synthèse		
Semaines épidémiques	S50-2017 à S10-2018	S49-2017 à S12-2018
Durée	13 semaines	16 semaines
Pic épidémique principal	Semaines 52-1	Semaine 52
Réseau Sentinelles (durant les semaines épidémiques)		
Couverture (nb de médecins participants)	36/sem. maxi	367/sem. maxi
Incidences maximale hebdo (/100 000 hab.) [IC95%]	436 [349-523] (semaine 1)	459 [429-489] (semaine 52)
SOS Médecins (durant les semaines épidémiques)		
Nombre d'associations participantes	4 (100%)	60 (97%)
Nombre d'interventions pour grippe ou syndrome grippal	5 463	137 500
% d'interventions pour grippe ou syndrome grippal	12%	11%
<15 ans	1 652 (11%)	42 085 (10%)
15-64 ans	3 273 (14%)	86 403 (13%)
65 ans et plus	461 (6%)	8 703 (5%)
% hebdo maxi d'interventions pour grippe ou syndrome grippal	20,8% (semaine 52)	17,2% (semaine 52)
Nombre d'interventions pour IRA basses (dont grippe)	10 624	247 509
% d'interventions pour IRA basses	23%	20%
<15 ans	3 364 (22%)	76 630 (18%)
15-64 ans	5 353 (22%)	131 275 (20%)
≥65 ans	1 747 (24%)	38 992 (22%)
% hebdo maxi d'interventions pour IRA basses	34,5% (semaine 52)	28,9% (semaine 52)
Oscour® (durant les semaines épidémiques)		
Nombre de services participants	66	671
Nombre de passages pour grippe/syndrome grippal	5 865	76 162
% de passages pour grippe/syndrome grippal	2%	2%
<15 ans	3 011 (4%)	35 953 (3%)
15-64 ans	2 223 (1%)	30 623 (1%)
≥65 ans	630 (0,7%)	9 754 (0,9%)
% hebdo maxi de passages pour grippe/syndrome grippal	3,7% (semaine 52)	3,6% (semaine 52)
% hospitalisation après passage pour grippe	10%	13%
Nombre de passages pour IRA basses (dont grippe)	18 776	253 101
% de passages pour IRA basses	5%	5%
<15 ans	7 320 (9%)	95 069 (8%)
15-64 ans	5 098 (3%)	72 574 (3%)
≥65 ans	6 348 (7%)	85 411 (8%)
% hebdo maxi d'interventions pour IRA basses	9,3% (semaine 52)	9,4% (semaine 52)
IRA en Ehpad (de S40 2017 à S15 2018)		
Nombre d'Ehpad	824	/
Nombre de foyers épidémiques signalés	145	1 425
Nombre de cas	2483 (sur 142 foyers clos)	
Taux d'attaque moyen chez les résidents	24%	25%
Taux d'attaque moyen chez le personnel	5%	6%
Taux d'hospitalisation moyen	6%	7%
Létalité moyenne	3%	3%
Cas graves en réanimation (de S45 2017 à S15 2018)		
Nombre de services de réanimation	41	/
Nombre de cas graves	250	2 919
Létalité	24%	17%
Distribution des cas par classes d'âge :		
<15 ans	5%	6%
15-64 ans	51%	47%
≥65 ans	43%	47%
Confirmation biologique		
A	60%	61%
dont A non sous-typés	54%	66%
dont A(H1N1)pdm09	44%	29%
dont A(H3N2)	3%	4%
B	38%	38%
SDRA	77%	59%
Avec facteur de risque	79%	81%

3. De grandes campagnes d'information reconduites depuis 2013 pour lutter contre les préjugés

a) La gravité de la grippe au cœur de 4 années de campagnes

L'évolution des connaissances étant un élément important dans l'adoption d'un nouveau comportement, depuis 2013, l'Assurance Maladie a relancé en lien avec les autorités de santé, des campagnes d'information autour de la vaccination antigrippale. Pour cela, elle a déployé, **de 2013 à 2014**, une campagne de communication en radio et en presse autour de la signature « **La grippe ce n'est pas rien, alors je fais le vaccin** », visant à attirer l'attention sur la **gravité** de cette maladie et à présenter le **vaccin** comme le **meilleur rempart contre la grippe**.

Alors que l'épidémie de l'hiver 2014-2015 a rappelé la gravité de la grippe, une nouvelle campagne de communication a été déployée **en 2015 et reconduite en 2016**, avec un argumentaire renforcé sur la gravité de la grippe et un retour en télévision avec le spot : « **Grippe, pour éviter l'hospitalisation, passez à la vaccination** ». Afin de renforcer leur poids, ces messages ont été portés par des animateurs du groupe France Télévisions qui se sont engagés à promouvoir cette vaccination, dans le cadre d'un partenariat.

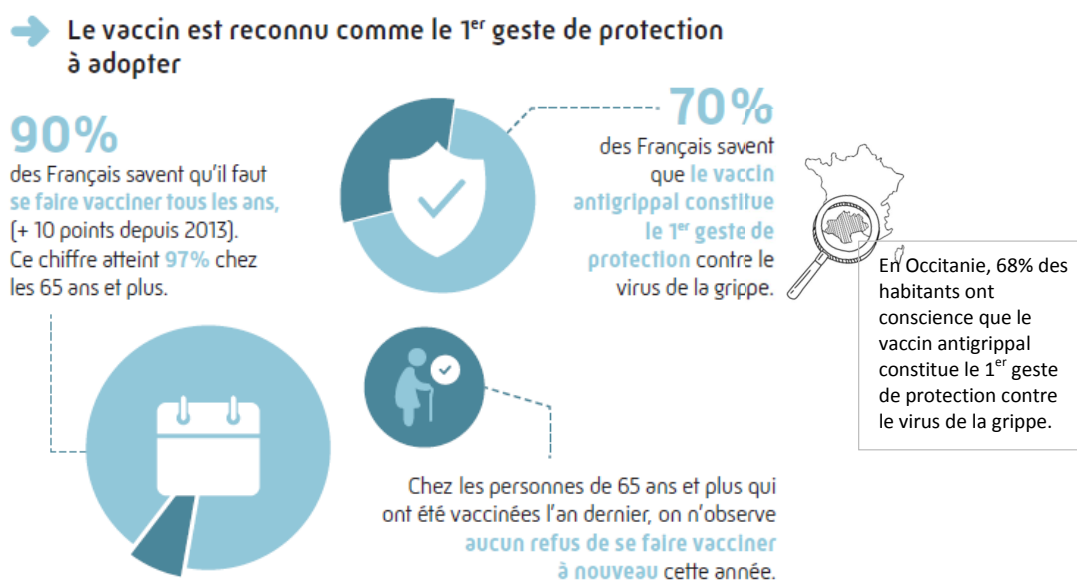
Ces campagnes successives, axées sur la gravité de la grippe, ont permis de faire reculer les préjugés. Ainsi, les enquêtes d'opinion menées de 2013 à 2018 ont montré que les connaissances de la population sur la dangerosité de la grippe ont progressé et sont aujourd'hui très bonnes : désormais, cinq Français sur six ont compris la dangerosité de cette maladie⁽¹⁾.

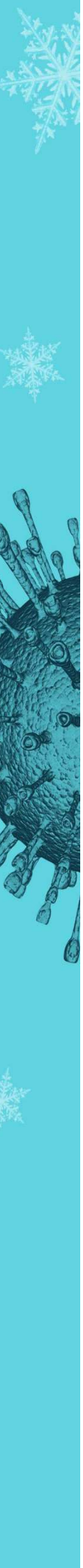
b) Depuis 2017, faire du vaccin le premier geste de protection à l'approche de l'hiver pour les personnes fragiles

L'année dernière, une nouvelle orientation a été donnée avec une campagne de communication qui invite, dans un registre bienveillant, à passer un bel hiver sans la grippe. Accompagnée d'un message **interpellant et incitatif** « **Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver** », elle présente l'arrivée de l'hiver comme le signal d'un réflexe saisonnier à acquérir : la vaccination.

La vaccination : un geste largement compris et reconnu.

Ce message a été bien retenu : pour une majorité de personnes (70 % de la population), la vaccination est le premier geste pour se protéger de la grippe⁽²⁾.





Dans la continuité de cette tendance, la campagne d'information de l'hiver dernier est reconduite cette année. **Pour mieux accompagner le changement de saison et jouer un rôle d'alerte, elle a été décalée de 3 semaines par rapport au lancement de la campagne de vaccination et fut ainsi lancée le vendredi 26 octobre dernier**, à la veille du passage à l'heure d'hiver. L'objectif : s'assurer d'une meilleure disposition à la vaccination des personnes pour qui celle-ci est recommandée, en particulier chez celles invitées pour la première fois.

Chaque année, entre 300 000 et 500 000 personnes supplémentaires sont invitées à se faire vacciner.

L'enquête d'opinion de septembre 2018 montre qu'une partie des personnes invitées restent à convaincre. Ainsi, deux répondants sur 10 âgés de 65 ans et plus ne sont pas vaccinés et n'ont pas l'intention de le faire cette année. En revanche, chez ceux qui ont pris l'habitude de se faire vacciner, aucun ne songe à y renoncer.

A l'instar de l'année précédente, cette campagne fait partie d'un dispositif d'information plus global et transversal dédié au bouclier de protection contre les virus de l'hiver. Elle est portée conjointement par le Ministère des Solidarités et de la Santé, la Direction générale de la Santé, l'Assurance Maladie, la MSA et Santé publique France.

⁽²⁾ Post-test de la campagne 2015-2016 sur la vaccination contre la grippe saisonnière mené en novembre 2015 par BVA pour la Cnam. 2 235 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population française selon la méthode des quotas, ont été interrogées. Post-test de la campagne 2014 mené entre octobre et novembre 2014 par BVA pour la Cnam. 2 207 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population française selon la méthode des quotas, ont été interrogées. Enquête sur la grippe saisonnière et la vaccination réalisée par BVA pour la Cnam auprès d'un échantillon national représentatif de 975 personnes âgées de 18 ans et plus, en septembre 2013. Enquête sur la grippe saisonnière et la vaccination réalisée par BVA pour la Cnam auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus, en septembre 2018.

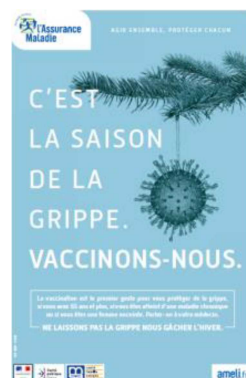
⁽²⁾ Enquête sur la grippe saisonnière et la vaccination réalisée par BVA pour la Cnam auprès d'un échantillon national représentatif de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus, en septembre 2018.

4. La campagne d'information 2018 : une visibilité accrue pour toucher le plus grand nombre

a) Les professionnels de santé informés en amont de la campagne de communication grand public

Médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc. jouent un rôle essentiel pour informer leurs patients de l'intérêt de la vaccination. Ce sont eux qui sont les plus à même de les inciter à se faire vacciner. Afin de soutenir leur rôle en prévention, l'Assurance Maladie met à leur disposition des outils adaptés à leur pratique :

- Les modalités pratiques de la vaccination sont rappelées par des **mémos** mis à disposition sur ameli.fr. Pour les médecins, ces documents peuvent leur être remis lors d'une visite d'un Délégué de l'Assurance Maladie (DAM).
- Les professionnels de santé reçoivent une **affiche** (cf. visuel ci-contre) à apposer dans leurs cabinets ou officines. Celle-ci est accompagnée d'un bon de prise en charge à 100% du vaccin pour qu'ils se vaccinent.



Les professionnels de santé disposent également d'informations complémentaires :

- Début octobre, les médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes ont été informés par un courriel de l'Assurance Maladie de la simplification du parcours vaccinal.
- Les éditions d'octobre des newsletters électroniques « 3 minutes » qu'envoie, chaque mois, l'Assurance Maladie à plus de **100 000 médecins**, **53 000 infirmières**, et **23 000 pharmaciens**, leur fourniront toutes les informations utiles sur le dispositif de vaccination et les actions menées pour sensibiliser, à leurs côtés, les patients à risque.
- Un courrier d'incitation à la vaccination antigrippale a été envoyé aux **directeurs des Ehpad**. La vaccination est en effet recommandée chez les professionnels des établissements médico-sociaux, en contact avec des personnes à risque de grippe sévère. Ce courrier vise à les soutenir dans leur action de sensibilisation vis-à-vis des salariés et des professionnels de santé qui interviennent dans leur établissement ainsi qu'en direction de leurs résidents.
- Tous les **établissements de santé et les établissements médico-sociaux** ont été destinataires d'une note du Ministère des Solidarités et de la Santé leur rappelant l'importance de la vaccination de leurs personnels contre la grippe saisonnière.

Enfin, des **annonces dans la presse professionnelle** destinée aux médecins généralistes, infirmières, sages-femmes et personnel qui travaille en Ehpad et en établissement de soins paraissent entre septembre et novembre.

b) Le flyer pour les assurés rappelle l'importance de la vaccination antigrippale

Entre mi-septembre et début octobre, plus de 12 millions d'assurés ont reçu un courrier signé par le médecin-conseil national de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, accompagné d'un bon de prise en charge du vaccin et d'une brochure co-signée par le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé publique France (cf. visuel ci-contre).

Le contenu de ce document d'information pédagogique a été actualisé, il est illustré du nouveau visuel de la campagne accompagné du slogan : « *C'est la saison de la grippe, vaccinez-vous.* ». Il souligne la gravité de la grippe et rappelle le bénéfice de la vaccination antigrippale ainsi que les gestes simples à adopter pour optimiser la protection contre la maladie.

1,4 million d'adhérents de la MSA ont également été invités à se faire vacciner contre la grippe.



c) Un spot diffusé sur des chaînes télévisées à large audience

Pour la quatrième année consécutive, l'Assurance Maladie diffuse une campagne télévisée avec un spot destiné à rappeler l'importance de la vaccination antigrippale.

Plus long que celui de l'année précédente (25 secondes versus 20 secondes), ce spot a été revisité pour alerter plus fortement sur les risques liés à la grippe.

A l'instar de l'année précédente, il vise à instaurer la vaccination antigrippale comme le réflexe à acquérir dès l'approche de l'hiver. Il se conclut par la signature : « *Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver* ». Il mentionne ensuite les personnes pour qui la vaccination est recommandée en les invitant collectivement à se faire vacciner, suivi du conseil « *Parlez-en à un professionnel de santé* ».

Depuis le 26 octobre, ce spot est diffusé pendant 3 semaines sur les chaînes suivantes : TF1, France 2, France 3, France 5, ARTE, Cnews, BFM TV, L'équipe 21, Paramount channel, 13e Rue, France 24, Syfy, TV Melody, TV5 Monde, Warner TV, Canal 33, TF1 série et film, TV Breizh, et LCI.

Cette année, le spot bénéficiera d'une plus grande exposition en télévision pour toucher le plus grand nombre.

Une déclinaison de 12 secondes de ce spot TV est diffusée via les écrans installés dans 1 200 pharmacies jusqu'au 8 novembre 2018, ainsi que sur des sites Internet touchant les personnes pour qui la vaccination est recommandée.

Nouveauté cette année : un partenariat est mis en place avec le programme des prévisions météorologiques de France 2 et de France 3, respectivement aux éditions de 12h55 et 20h55. Jusqu'au 2 décembre, à la fin de chaque bulletin météorologique, les présentateurs de ce rendez-vous quotidien plébiscité par les téléspectateurs, rappelleront l'approche de la saison de la grippe. Avec bienveillance, ils conseilleront aux personnes pour qui la grippe représente un danger, de penser à s'en protéger par la vaccination.

Enfin, lors de pics de froid en novembre et/ou décembre, l'appli de Météo France et celle de la Chaîne Météo diffuseront une annonce pour rappeler que la saison de la grippe est proche.

d) Un relai sur Internet et les réseaux sociaux

Les messages de la campagne seront aussi relayés sur le compte Twitter de l'Assurance Maladie et sur Facebook.

Une vidéo pédagogique sera diffusée sur ameli.fr, la chaîne Youtube de l'Assurance Maladie et sur les réseaux sociaux ainsi que dans les espaces d'accueil de l'Assurance Maladie.

Les médias propriétaires de l'Assurance Maladie (ameli, newsletters *Sophia & Vous* à destination des personnes diabétiques et asthmatiques) relaient également la campagne d'information.

e) Des annonces presse et un spot radio pour optimiser la visibilité de la campagne

Cette année, trois publi-rédactionnels paraîtront en novembre, chacun destiné à un titre distinct de la presse magazine maternité et agricole ; ils seront relayés sur leur site Internet.

Par ailleurs, trois annonces presse sont mises à disposition des organismes de l'Assurance Maladie et de la MSA afin qu'ils puissent les relayer dans leur presse locale. Trois annonces spécifiques sont destinées aux seniors et aux femmes enceintes (cf. visuels ci-contre).

Autre nouveauté cette année, les caisses disposent d'un spot radio s'adressant aux personnes de 65 ans et plus, pour une diffusion au niveau local.



5. Les nouveautés de la campagne de vaccination 2018 – 2019

Dans le cadre d'une réflexion sur l'élargissement de l'offre vaccinale et afin de simplifier le parcours vaccinal pour les personnes pour qui la vaccination est recommandée, la Haute Autorité de Santé (HAS), saisie par le Ministère des Solidarités et de la Santé, s'est prononcée, dans un avis du 25 juillet 2018, en faveur de l'harmonisation des compétences des différents professionnels de santé impliqués dans la vaccination contre la grippe (pharmaciens, infirmiers, sages-femmes).

Les textes réglementaires permettant de mettre en œuvre, dès cette campagne, l'extension des compétences des infirmiers et des pharmaciens (dans les quatre régions expérimentatrices de la vaccination en officine : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Hauts-de-France) ont été publiés le 26/09/2018.

Ces professionnels ont désormais la possibilité de vacciner, sans prescription médicale préalable, toutes les personnes adultes **éligibles à la vaccination qu'elles aient été ou non déjà vaccinées**. La prescription médicale restera nécessaire pour les enfants de moins de 18 ans.

L'objectif est de limiter les occasions manquées de vaccination en multipliant les lieux possibles de vaccination.

Toutes les personnes de 18 ans et plus pour qui la vaccination antigrippale est recommandée peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance Maladie.

Les dernières mesures de simplification étant très récentes, les courriers d'invitation ne stipulent pas cette nouveauté. Toutes les personnes adultes ayant reçu ce courrier peuvent néanmoins se rendre directement chez un pharmacien, munies de leur bon de prise en charge pour retirer leur vaccin.

Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : infirmier, médecin, sage-femme (femmes enceintes et entourage du nourrisson à risque de grippe grave) ou par un pharmacien participant à l'expérimentation dans les quatre régions concernées. Notamment dans la région Occitanie.



Pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Plusieurs textes réglementaires ont été pris afin de permettre cette extension de compétences

Décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018 relatif aux conditions de réalisation de la vaccination antigrippale par un infirmier ou une infirmière.

Arrêté du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2017 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière.

Arrêté du 25 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017.

6. Les points clés à retenir

- **Le calendrier des vaccinations 2018 ne présente pas de modification de la population éligible à la vaccination contre la grippe saisonnière. Celui-ci est consultable sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>.** Le vaccin contre la grippe est totalement pris en charge par l'Assurance Maladie uniquement pour cette population.
- Les courriers personnalisés d'invitation, accompagnés de l'imprimé de prise en charge à 100 %, ont été adressés à 12 605 066 assurés durant le mois de septembre. La prise en charge est valable jusqu'au 31 janvier 2019.
- Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge.
- Les professionnels de santé habilités à vacciner sont les médecins, les infirmier(e)s, les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave) ainsi que les pharmaciens participant à l'expérimentation dans les quatre régions suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.
- Les médecins, sages-femmes, et pharmaciens* peuvent télécharger et imprimer, depuis leur portail sur Internet amelipro (rubrique commande/imprimés), des bons de prise en charge sur support vierge. Cela permet aux personnes éligibles à la vaccination qui n'ont pu être identifiées par l'Assurance Maladie, comme les femmes enceintes, les personnes obèses et l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave**, de bénéficier également du vaccin gratuit.
- Les professionnels de santé libéraux invités par l'Assurance Maladie à se faire vacciner sont les médecins généralistes, les pédiatres, les gynécologues, les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmier(e)s, les masseurs-kinésithérapeutes et les chirurgiens-dentistes. Prochainement, les pédicures-podologues seront également invités à se faire vacciner.

**Tous les pharmaciens de France peuvent émettre un bon de prise en charge pour délivrer directement le vaccin gratuit aux femmes enceintes, personnes obèses et entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque.*

***Les nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave sont les prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie et les nourrissons atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée (liste des affections ciblées pour la vaccination).*

La notion d'entourage comprend le milieu familial (personnes résidant sous le même toit), l'assistant maternel et tous les contacts réguliers du nourrisson.

7. Les vaccins et le rôle de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

L'ANSM intervient dans l'autorisation des essais cliniques conduits en France au cours du développement d'un vaccin, puis dans l'autorisation de mise sur le marché délivrée au niveau national ou européen après évaluation de son bénéfice et de ses risques.

Après la mise sur le marché, l'ANSM assure la surveillance de la sécurité d'emploi des vaccins notamment à travers la pharmacovigilance.

Par ailleurs, les vaccins font l'objet d'un contrôle de la qualité de chaque lot avant leur mise sur le marché en France et en Europe par une autorité indépendante, qui s'ajoute au contrôle réalisé par les laboratoires pharmaceutiques. L'ANSM contrôle plus de la moitié des lots de vaccins grippe qui circulent en Europe. Ce double contrôle constitue ainsi une garantie supplémentaire de la maîtrise de la qualité et de la sécurité des vaccins.

a) Composition du vaccin 2018-2019

La composition du vaccin est adaptée annuellement, suite à la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en fonction des souches virales qui ont circulé l'hiver précédent et donc les plus susceptibles d'être présentes cette année.

Cette année des vaccins tétravalents seront mis à disposition et pris en charge dans le cadre de la campagne.

La composition du vaccin recommandée pour la saison grippale 2018-2019 dans l'hémisphère nord est modifiée par rapport à celle de l'année précédente. Elle comprend :

- un virus de type A/Michigan/45/2015 (H1N1) pdm09,
- un virus de type A/Singapore/INFIMH-16-0019/2016 (H3N2),
- un virus de type B/Colorado/06/2017,
- et pour les vaccins tétravalents un virus de type B/Phuket/3073/2013.

b) Liste des vaccins grippaux pris en charge dans le cadre de la campagne

Les vaccins grippaux inactivés tétravalents indiqués à partir de l'âge de 6 mois sont les suivants :

VAXIGRIPTETRA®, FLUARIXTETRA®

Le vaccin tétravalent INFLUVAC TETRA® est indiqué uniquement chez l'adulte (18 ans et plus).

Le vaccin trivalent INFLUVAC® est indiqué à partir de l'âge de 6 mois.

Innocuité des vaccins grippaux inactivés :

- Qu'ils soient trivalents ou tétravalents, les effets indésirables fréquemment observés avec les vaccins grippaux inactivés sont généralement bénins et transitoires. Il s'agit de réactions au site d'injection, céphalées, myalgies, fièvre modérée.
- Jusqu'à ce jour, aucun signal de pharmacovigilance ayant remis en cause leur balance bénéfice/risque n'a été identifié dans le monde.
- Les contre-indications sont communes à tous les vaccins anti grippaux : hypersensibilité avérée aux substances actives, à l'un des excipients, aux protéines de l'œuf, aux substances présentes à l'état de traces.



**l'Assurance
Maladie**
HÉRAULT

**GARANTIR l'accès universel aux droits
et permettre l'accès aux soins**

L'Assurance Maladie de l'Hérault, en 3 chiffres :

884 600
personnes
protégées
en santé

soit **80%** de
la population
héraultaise

plus de **3,2**
milliards de
prestations
versées
par an



**AMÉLIORER l'efficacité
du système de santé**

Pour que notre système de
santé demeure toujours
aussi protecteur, l'Assurance
Maladie de l'Hérault met
tout en œuvre pour garantir
son efficacité.

UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE

Services du
Compte ameli

371 308
assurés

Interface dédiée
espace pro

10 450
professionnels
de santé

LUTTE CONTRE LA FRAUDE...

Fraudes
détectées et
évitées
3 637 125 €

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

**ACCOMPAGNER chacun
dans la préservation de sa santé**

L'Assurance Maladie de l'Hérault est au plus près de ses assurés, pour les accompagner, les conseiller et les protéger dans les moments particuliers et/ou difficiles de la vie. Des actions d'information et de prévention sont menées sur tout le territoire pour faire évoluer les comportements et préserver le capital santé de chacun. Des parcours d'accompagnement attentionnés sont mis en œuvre (lourdes pathologies, personnes en renoncement aux soins...).



- **69 796** assurés accompagnés dans nos accueils
- **102 283** bénéficiaires de la CMU Complémentaire soit **11,7%** de la population héraultaise protégée
- **8 173** bénéficiaires accompagnés dans leur retour à domicile après leur maternité
- **1 100** inscriptions au programme Sophia diabète
- **524** enfants sensibilisés à l'hygiène bucco-dentaire au travers d'actions Mt'dents dans 25 classes
- **300** personnes accompagnées par la plateforme de lutte contre le renoncement aux soins

L'Assurance Maladie garantit l'ACCÈS aux DROITS et à la SANTÉ POUR TOUS, en protégeant notamment les populations les plus fragiles face à l'aléa que représente la maladie.

ameli.fr

L'Agence régionale de santé Occitanie favorise la prévention par la vaccination

Dans le cadre des orientations du Projet régional de santé 2018-2022, l'ARS Occitanie affiche un engagement fort pour agir d'abord par la prévention.

L'Agence régionale de santé Occitanie est mobilisée pour développer la couverture vaccinale contre la grippe en Occitanie. Au cours de l'hiver dernier, 250 cas graves de grippe ont été pris en charge par les services de réanimation dans les hôpitaux de la région. Près de 6000 personnes sont passées aux urgences pour une grippe ou un syndrome grippal. Pour éviter ces complications, plus d'un million de personnes fragiles doivent se faire vacciner sans attendre en Occitanie.

L'ARS Occitanie invite également les professionnels de santé à se faire vacciner contre la grippe, pour se protéger eux-mêmes et pour protéger leurs patients. Leur taux de vaccination reste encore insuffisant dans les établissements de santé et médico-sociaux. Cette priorité concerne aussi les personnels soignants des établissements qui accueillent des personnes âgées : l'hiver dernier 145 cas groupés d'infections respiratoires aiguës ont été pris en charge dans des Ehpad de la région.

www.occitanie.ars.sante.fr | www.prs.occitanie-sante.fr



CHU Montpellier - www.chu-montpellier.fr

Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier a pour missions fondamentales le soin, l'enseignement, la recherche, mais également la prévention, l'éducation en santé et la lutte contre les exclusions sociales. Il est composé de huit établissements de soins : Lapeyronie, Arnaud de Villeneuve, Gui de Chauliac, Saint Eloi, La Colombière, Antonin Balmes, Bellevue et le Centre de Soins, d'Enseignements et de Recherche Dentaire. Il dispose également d'un établissement administratif : le centre André Benech.

Il est le 6^{ème} CHU de France avec près de 2000 lits et 600 places, répartis en 12 pôles hospitalo-universitaires. Il prend en charge environ 240 000 hospitalisations par an, 550 000 consultations et 3700 naissances. Près de 11 000 professionnels, dont environ 1 900 médecins, s'engagent quotidiennement pour offrir les meilleurs soins possibles à la population du territoire.

Véritable pôle d'excellence, il est reconnu parmi les tout premiers acteurs de la cancérologie en région Occitanie.

Le CHU de Montpellier fait partie des 6 meilleurs CHU reconnus comme « forts chercheurs » en France. Il est en 7^{ème} position du classement national SIGAPS en nombre de publications.

 www.facebook.com/chumontpellierpageofficielle

 https://twitter.com/CHU_Montpellier

 <https://fr.linkedin.com/in/chu-montpellier>

 <http://www.youtube.com/user/CHRUMontpellier>

